Saint-Paul d'Abbotsford

Poulailler urbain

PLAN À TITRE D'EXEMPLE

Veuillez nous fournir un plan indiquant toutes les mesures :

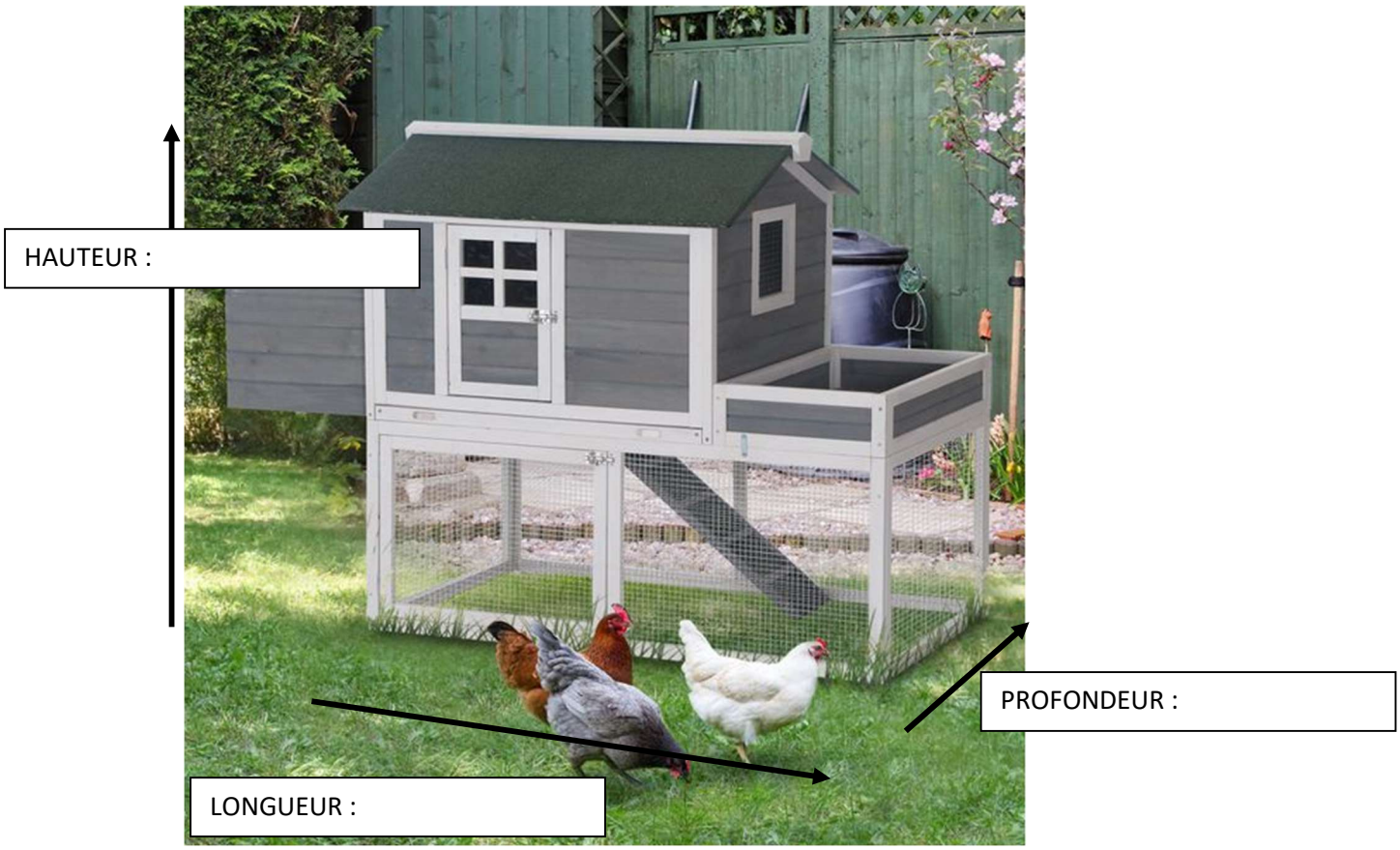

L'abri doit contenir une portion poulailler et volière.

Poulailler :

Un (1) seul poulailler d'une superficie minimale de 0.37m² par poule, d'une superficie maximale de 15m² et d'une hauteur maximale de 2m est permis.

LONGUEUR :	PROFONDEUR :

Volière :

Un enclos grillagé adjacent au poulailler doit avoir une superficie minimale de 0.92m² par poule et une superficie maximale de 15m².

LONGUEUR :	PROFONDEUR :